

**Pour info,
Communiqué de la FNC.**

Ces derniers jours plusieurs cas d'influenza aviaire hautement pathogène, type H5N8 (en cours de vérification pour le foyer anglais), ont été déclarés en élevage dans trois pays du continent européen.

Un foyer en Allemagne détecté le 4 novembre dans un élevage de dindes au Nord Est du pays a abouti à l'abattage de ces 31 000 volailles ainsi qu'à la mise en place de mesures de restriction réglementaires autour du foyer. Le 14 novembre un deuxième foyer était observé aux Pays-Bas dans un élevage de 150 000 poules pondeuses et de poules reproductrices en claustration à 30km à l'Est d'Amsterdam. L'abattage des poules de cet élevage est désormais achevé, des mesures ont été prises afin d'éviter une éventuelle extension du foyer et les élevages proches de l'élevage en question font l'objet d'un suivi sanitaire. Le 17 novembre un troisième foyer est notifié au Nord du Royaume-Uni, dans un élevage de 6000 canards en claustration. L'abattage de ces animaux est en cours et des mesures de protection et de surveillance ont été mises en place.

Le séquençage du matériel génétique de ces virus est en cours ainsi que des enquêtes épidémiologiques visant à expliquer la survenue de ces foyers. Il existe pour l'instant une certaine probabilité pour que ces virus soient transmis par de l'avifaune sauvage migratrice, mais il faut attendre les résultats de ces enquêtes pour en avoir confirmation. Le virus responsable du foyer allemand présente une grande proximité génétique avec des virus hautement pathogènes détectés sur des canards, en République de Corée en 2014.

Toute découverte d'un seul cadavre de cygne et/ou de 5 cadavres d'oiseaux d'une ou plusieurs espèces sur un seul site (sur un rayon d'environ 500 m et durant un laps de temps d'une semaine), doit être signalée au **réseau Sagir**.

Les détenteurs d'appelants constatant une mortalité groupée parmi leurs oiseaux ou des signes cliniques nerveux doivent les déclarer à leur **vétérinaire sanitaire et à leur Fédération Départementale des Chasseurs**.

Le rôle de sentinelle de la nature que joue les chasseurs prend ici tout son sens, il est indispensable pour prévenir ou gérer au mieux une situation aux conséquences fâcheuses pour l'élevage français et pour notre activité, que l'ensemble des chasseurs participent activement à cette vigilance !

La Fédération Nationale des Chasseurs, tiendra informés les chasseurs de toute évolution de la situation ainsi que de la position du ministère à ce sujet.

Dans l'attente nous recommandons de consulter le site internet de la Plateforme nationale d'Epidémiosurveillance en Santé Animale (ESA) : <http://plateforme-esa.fr>, qui publiera régulièrement des informations sanitaires vérifiées et validées sur d'éventuels nouveaux cas en Europe.